

DATES

Les cours se tiennent du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, **du 10 au 28 juillet 2017.**

LIEUX

École Édouard-Montpetit

6200, avenue Pierre-de-Coubertin

📍 Cadillac

ou

École Georges-Vanier

1205, rue Jarry Est

📍 Jarry

ou

École Saint-Henri

4115, rue Saint-Jacques

📍 Saint-Henri

Le lieu choisi par l'élève à l'inscription est habituellement accordé, mais il ne peut lui être garanti.

FRAIS ET MODES DE PAIEMENT

Les frais de 100 \$ doivent être payés au moment de l'inscription, par **CARTE DE DÉBIT, MANDAT OU CHÈQUE VISÉ UNIQUEMENT** à l'ordre de la Commission scolaire de Montréal. Il n'est **pas** possible de payer en argent comptant, par carte de crédit ni par chèque personnel.

Ces frais ne sont pas remboursables.

AIDE FINANCIÈRE

Ces frais sont réduits à 35 \$ pour l'élève qui, à l'inscription, présente sa carte d'aide sociale pour médicaments, valide en date de juillet 2017.

INSCRIPTION

Toutes les inscriptions ont lieu à l'école Georges-Vanier, 1205, rue Jarry Est.

L'élève ou son représentant (parent, ami, etc.) doit apporter:

- son bulletin final de juin 2017 produit par une école de la CSDM
- son paiement (**carte de débit, mandat ou chèque visé**)

Une preuve d'inscription sera remise à l'élève et pourra servir de reçu.

HORAIRE DE L'INSCRIPTION

1 ^{re} et 2 ^e secondaire	mardi 4 juillet 2017, de 10 h à 16 h 30
3 ^e secondaire	mercredi 5 juillet 2017, de 10 h à 16 h 30



Aide aux devoirs gratuite cet été!
Pose tes questions à un prof.

alloprof.qc.ca



Pour toute question, contactez votre école

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

Services offerts

La CSDM offre des cours d'été aux élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire qui ont connu un échec en 2016-2017 dans les matières de base : français, mathématique et anglais.

Les cours d'été ne peuvent pas couvrir toute la matière du programme annuel. C'est pourquoi on ne peut reprendre à l'été qu'un cours ayant déjà été suivi durant l'année scolaire.

1^{re} secondaire

COURS OFFERTS

Français	132108
----------	--------

ou

Mathématique	063126
--------------	--------

2^e secondaire

COURS OFFERTS

Français	132208 (132235)
----------	--------------------

ou

Mathématique	063226 (063235)
--------------	--------------------

- Un seul cours par élève.
- Consultez le conseiller d'orientation de votre école avant de faire votre choix.
- Formation à un métier semi-spécialisé : l'élève qui a échoué en français ou en mathématique (132235 ou 063235) peut s'inscrire au cours d'été pour les matières régulières (132208 ou 063226).

3^e secondaire

COURS OFFERTS

Français	132308
----------	--------

ou

Mathématique	063306
--------------	--------

ou

Anglais	134304
---------	--------

3^E SECONDAIRE

École Georges-Vanier uniquement

Les élèves inscrits en mathématique ou en anglais durant la matinée ont la possibilité de s'inscrire à un cours de français en après-midi, de 13 h à 15 h 30.

NOUVEAUTÉ 3^E SECONDAIRE

Cours en ligne en partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin : cal.csbe.qc.ca (Notez que tous les frais des cours en ligne sont assumés par les parents)

CONDITIONS D'ADMISSION

1- Présenter le bulletin final de juin 2017 produit par une école secondaire de la CSDM (**les élèves hors CSDM ne sont pas admissibles**).

ET

2- Avoir suivi le cours en 2016-2017.

ET

3- Avoir obtenu pour cette matière un résultat final inférieur à 60%.

ÉVALUATION

L'horaire des examens sera rigoureusement respecté. Aucun élève ne pourra passer un examen à une date, à une heure ou à un lieu différent.

La note maximale que l'élève peut obtenir est la note de passage, soit 60%. Une attestation de réussite sera alors délivrée pour le cours d'été suivi.

Toutefois, c'est la direction de l'école d'appartenance qui décidera du classement de l'élève, selon les normes et modalités de l'établissement, peu importe le résultat obtenu au cours d'été.

Les résultats issus du cours d'été seront mis à la poste à partir du 7 août 2017.

CODE DE VIE

Les élèves doivent se comporter de manière responsable et respectueuse en tout temps. Ils doivent respecter le code vestimentaire en vigueur à l'école d'été. Un élève qui totalise trois absences dont les motifs ne sont pas jugés valables, ou dont le comportement ou encore la tenue vestimentaire est jugée inacceptable par la direction, pourra être expulsé de son cours et ce, **sans remboursement** des frais d'inscription. Les retardataires devront attendre la pause pour accéder à leur salle de cours.